

CONDITIONS GÉNÉRALES D'AFFECTATION EN CLASSE DE SIXIÈME

ETABLISSEMENTS	CRITERES
SIXIÈME	
ETABLISSEMENTS A STATUT COMMUN	
ETABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	<ul style="list-style-type: none"> - 85 points - 16 ans au plus, à la date du 31 décembre 2022
ETABLISSEMENTS D'EXCELLENCE	
LYCEE D'EXCELLENCE ALASSANE OUATTARA DE GRAND-BASSAM	<ul style="list-style-type: none"> - Être un garçon ou une fille âgée(e) de 12 ans, au plus, à la date du 31 décembre 2022 ; - Avoir un Total Général Pondéré (TGP) supérieur ou égal à 161.50 points, soit une moyenne de 19/20 ; - être de nationalité ivoirienne.
LYCEE SAINTE MARIE COCODY	<ul style="list-style-type: none"> - Être une fille âgée de 12 ans, au plus, à la date du 31 décembre 2022 ; - Avoir un Total Général Pondéré (TGP) supérieur ou égal à 157.25 points, soit une moyenne de 18.50/20 ; - être de nationalité ivoirienne.
LYCEE MAMIE ADJOUA YAMOOUSSOUKRO	<ul style="list-style-type: none"> - Être une fille âgée de 12 ans au plus, à la date du 31 décembre 2022 ; - avoir obtenu un Total Général Pondéré (TGP) supérieur ou égal à 130 points , soit une moyenne de 15.29/20; - Être de nationalité ivoirienne.
LYCEE HOUPHOUET BOIGNY KORHOGO	<ul style="list-style-type: none"> - Être un garçon ou une fille âgée(e) de 13 ans, au plus, à la date du 31 décembre 2022 ; - avoir obtenu un Total Général Pondéré (TGP) supérieur ou égal à 120 points, soit une moyenne de 14,12/20 . - Être de nationalité ivoirienne.
ETABLISSEMENTS A STATUT SPECIFIQUE	
LYCEE MAMIE FAITAI BINGERVILLE LYCEE MODERNE JEUNES FILLES YOPOUGON LYCEE MODERNE JEUNES FILLES BOUAKE	<ul style="list-style-type: none"> - Être une fille âgée de 13 ans, au plus, à la date du 31 décembre 2022 ; - avoir obtenu un Total Général Pondéré (TGP) supérieur ou égal à 120 points, soit une moyenne de 14,12 /20.

CONDITIONS GENERALES D'ORIENTATION/AFFECTATION EN CLASSE DE SECONDE A ET C

ETABLISSEMENTS	CRITERES
SECONDE	
Tout élève régulièrement inscrit en classe de troisième et dont la Moyenne d'Orientation (MO) est supérieure ou égale à 10 sur 20 est candidat à l'orientation en classe de seconde.	
ETABLISSEMENTS A STATUT COMMUN	
ETABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	<ul style="list-style-type: none"> être un garçon ou une fille âgé(e) de 20 ans au plus, à la date du 31 décembre 2022 ; avoir obtenu la Moyenne d'Orientation (MO) requise pour l'admission en seconde ; occuper une place honorable par ordre de mérite, et ce, en fonction du vœu dans la limite des places disponibles de l'établissement d'accueil (valable pour le traitement à la Commission Nationale d'Orientation (CNO)); avoir satisfait aux critères spécifiques d'admission retenus pour chaque série.
LYCEES D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE	
<ul style="list-style-type: none"> LYCEE SCIENTIFIQUE DE YAMOISSOUKRO LYCEE D'EXCELLENCE ALASSANE OUATTARA DE GRAND-BASSAM 	<ul style="list-style-type: none"> Être un garçon ou une fille âgé(e) de 16 ans au plus, à la date du 31 décembre 2022 ; avoir une Moyenne Générale Annuelle supérieure ou égale à 16/20 ; avoir une Moyenne d'Orientation supérieure ou égale à 16/20 ; avoir un bilan scientifique supérieur ou égal à 16/20 ; avoir un bilan littéraire supérieur ou égal à 12/20 ; être titulaire du BEPC avec une note en mathématiques et en physique-chimie supérieure ou égale à 18/20 ; n'avoir repris aucune classe au premier cycle ; être de nationalité ivoirienne ; <p>Ces conditions sont cumulatives NB : Occuper une place honorable par ordre de mérite, et ce, en fonction du vœu, dans la limite des places disponibles de l'établissement d'accueil.</p>
LES AUTRES ETABLISSEMENTS D'EXCELLENCE	
LYCEE SAINTE MARIE DE COCODY	<ul style="list-style-type: none"> Être une fille âgée de 16 ans au plus, à la date du 31 décembre 2022 ; avoir une Moyenne Générale Annuelle supérieure ou égale à 16/20 ; avoir une Moyenne d'Orientation supérieure ou

LYCEE SAINTE MARIE DE COCODY
(suite)

égale à **16/20**.

- Conditions spécifiques pour la seconde A
avoir un bilan scientifique supérieur ou égal à **12/20** ;
avoir un bilan littéraire supérieur ou égal à **14/20**
- Conditions spécifiques pour la seconde C
 - avoir un bilan scientifique supérieur ou égal à **16/20** ;
 - avoir un bilan littéraire supérieur ou égal à **12/20**
 - n'avoir repris aucune classe au premier cycle
 - être de nationalité ivoirienne ;

Ces conditions sont cumulatives.

NB : Occuper une place honorable par ordre de mérite, et ce, en fonction du vœu, dans la limite des places disponibles de l'établissement d'accueil.

LYCEE MAMIE ADJOUA YAMOOUSSOUKRO

- Être une fille âgée de **16 ans** au plus, à la date du 31 décembre 2022 ;
- avoir obtenu une Moyenne Générale Annuelle (MGA) supérieure ou égale à **12/20** ;
- avoir obtenu la Moyenne d'Orientation supérieure ou égale à **12/20** ;
- pour la **série A**, le bilan des matières littéraires doit être supérieur ou égale à **12/20** ;
- pour la **série C**, le bilan des matières scientifiques doit être supérieur ou égal à **12/20** ;
- n'avoir repris aucune classe au premier cycle ;
- être de nationalité ivoirienne ;

Ces conditions sont cumulatives

NB : Occuper une place honorable par ordre de mérite, et ce, en fonction du vœu, dans la limite des places disponibles de l'établissement d'accueil.

LYCEE CLASSIQUE ABIDJAN

LYCEE HOUPHOUET BOIGNY KORHOGO

- Être un garçon ou une fille âgé(e) de **16 ans** au plus, à la date du 31 décembre 2022 ;
- avoir obtenu une Moyenne Générale Annuelle (MGA) supérieure ou égale à **12/20** ;
- avoir obtenu la Moyenne d'Orientation supérieure ou égale à **12/20** ;
- pour la **série A**, le bilan des matières littéraires doit être supérieur ou égale à **12/20** ;
- pour la **série C**, le bilan des matières scientifiques doit être supérieur ou égal à **12/20** ;
- n'avoir repris aucune classe au premier cycle ;
- être de nationalité ivoirienne ;

Ces conditions sont cumulatives

NB : Occuper une place honorable par ordre de mérite, et ce, en fonction du vœu, dans la limite des places disponibles de l'établissement d'accueil.



AYEKOE K. JEROME